



District de Maine et Loire de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PROCES VERBAL N° 04 – SAISON 2018/2019

Réunion du :	06/06/2019
Présidence :	M. DOGUET Richard
Présent(s) :	M. AUGEREAU Jean Baptiste, M. BOULIDARD Jean Noel, M. LEDOYEN Richard et M. SARRAZIN Fabrice
Excusé(s) :	M. CAILLEAU Marc et M. CORNEC Sébastien

1. Approbation du Procès-verbal

Le procès-verbal suivant est approuvé :

- PV n° 03 du 12/02/2019

2. Liste des clubs en infraction au regard du Statut de l'arbitrage

Au préalable, il est rappelé que les décisions concernant les clubs de Ligue sont de la compétence de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

La commission établit les listes des clubs en infraction :

- Au titre de l'article 41 du Règlement Fédéral, avec les sanctions sportives prévues à l'article 47 (liste complète)
- avec les sanctions financières prévues à l'article 46 (liste complémentaire à celle du 31 janvier 2019).

3. Mutés supplémentaires

La commission dresse la liste des clubs autorisés à compter un ou deux joueurs muté(s) supplémentaire(s) dans leur effectif (article 45 du règlement Fédéral).

Le Président	Le Secrétaire
M. DOGUET Richard	M. AUGEREAU Jean-Baptiste